

TERRITOIRE D'ENERGIE LOT ET GARONNE - PÔLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

10, rue ARJO 47 000 AGEN

Tél: 05 24 29 82 86 - 06 16 49 93 82 E-mail: s.laplagne@te47.fr

FICHE Appel à Manifestation d'Intérêt - MONITORING ENERGETIQUE

		MAIRIE DE :	
Contact			
Nom	:		dro aux impératifs du Décret
Prénom	:		Mieux répondre aux impératifs du Décret tertiaire et du décret BACS
Fonction	:		tertialie
N° Téléphone	:		
E-mail	:		

Nom du bâtiment	Adresse du Bâtiment	Surface (m²)	Usage	Systèmes de chauffage	Unité foncière *
			Bureau / Enseignement / Sport /	Convecteurs électriques / Chaufferie gaz / Chaufferie fioul / Réseau de chaleur	
			IΔccociatit	Convecteurs électriques / Chaufferie gaz / Chaufferie fioul / Réseau de chaleur	
			IAssociatit	Convecteurs électriques / Chaufferie gaz / Chaufferie fioul / Réseau de chaleur	





	Bureau / Enseignement / Sport / Associatif Convecteurs électriques / Chaufferie gaz / Chaufferie fioul , Réseau de chaleur	
--	---	--







Nom du bâtiment	Adresse du Bâtiment	Surface (m²)	Usage	Systèmes de chauffage	Unité foncière *
			Bureau / Enseignement / Sport / Associatif	Convecteurs électriques / Chaufferie gaz / Chaufferie fioul / Réseau de chaleur	
			Bureau / Enseignement / Sport / Associatif	Convecteurs électriques / Chaufferie gaz / Chaufferie fioul / Réseau de chaleur	
			Bureau / Enseignement / Sport / Associatif	Convecteurs électriques / Chaufferie gaz / Chaufferie fioul / Réseau de chaleur	
			Bureau / Enseignement / Sport / Associatif	Convecteurs électriques / Chaufferie gaz / Chaufferie fioul / Réseau de chaleur	
			IAssociatit	Convecteurs électriques / Chaufferie gaz / Chaufferie fioul / Réseau de chaleur	
			Bureau / Enseignement / Sport / Associatif	Convecteurs électriques / Chaufferie gaz / Chaufferie fioul / Réseau de chaleur	

^{*}Définition: L'unité foncière désigne un ensemble de bâtiment situé sur une ou plusieurs parcelles cadastrales appartenant au même propriétaire, non séparé par une voirie, ou une parcelle d'une autre indivision. Chaque unité foncière porte un numéro unique. Voir page suivante, pour plus d'informations.







ANNEXE

DÉFINITION ET EXEMPLE DE L'UNITÉ FONCIÈRE POUR LE DÉCRET TERTIAIRE

Définition : L'unité foncière désigne un ensemble de bâtiment situé sur une ou plusieurs parcelles cadastrales appartenant au même propriétaire, non séparé par une voirie, ou une parcelle d'une autre indivision dont les surfaces de plancher cumulées sont supérieures ou égales à 1000 m².

Exemple: La commune ci-dessous, présente 2 unités foncières. Le hall des sports ainsi que la salle de 3e âge sont tous deux situés sur la même unité foncière, c'est-à-dire sur deux parcelles cadastrales contiguës non séparées. La deuxième unité foncière regroupe la mairie, l'école et le restaurant scolaire. Enfin, la bibliothèque séparée par une voirie des autres bâtiments se situe sur une unité foncière unique, il en est de même pour l'église.

Mairie, école et restaurant scolaire : Unité foncière n°1 (bâtiments assujettis au Décrêt Eco tertiaire)
Hall des sports et salle du 3ème âge : Unité foncière n°2 (bâtiments assujettis au Décrêt Eco tertiaire)

Bibliothèque : non assujetti au décrêt Eco tertiaire

Église : non assujetti au décrêt Eco tertiaire







